

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Streiff, 2 janvier 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Streiff, 2 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 janvier 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Streiff](#)

Lieu de destination78, rue Saint-Merry, Fontainebleau (Seine-et-Marne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le spiritisme. Dans sa lettre du 30 décembre 1878, Streiff sollicite Godin pour contribuer à la propagande du spiritisme. Godin lui fait observer qu'il a la lourde tâche de s'occuper de la théorie des devoirs sociaux des êtres humains et de leur application. À propos des commentaires de Streiff sur un article du journal *Le Devoir* : Godin précise que l'État ne doit pas se mettre à la place des citoyens mais que l'État c'est la société, et que celle-ci a des devoirs à remplir envers les citoyens ; il ajoute qu'en disant que les principes généraux de la morale supérieure sont connus, il voulait dire qu'ils ne sont pas mis en pratique ; Godin indique à Streiff que l'enseignement religieux n'est pas ce qu'il voudrait qu'il soit au Famelistère.

NotesGodin répond à la lettre de Streiff du 30 décembre 1878, conservée dans la correspondance passive de Godin dans les archives du Famelistère (ARCH-FAM-2021-0-0204), dans laquelle Streiff commente des articles de Godin parus

dans *Le Devoir* sur le rôle de l'État dans la question sociale et affirme que le spiritisme est « la clef de voûte de tout l'édifice social de l'avenir ».

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Problèmes sociaux](#), [Religions](#), [Spiritisme](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation2p. (432r, 433v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 2 Janvier 79

Monsieur Scheiff,

J'ai reçu votre lettre du 30 étouli dans laquelle, pour la seconde fois, vous me signalez que je pourrais utilement m'occuper de spiritisme.

Chacun a son rôle dans la vie et d'autres que moi ont pris depuis long temps celui dont vous me parlez.

Je vous prie aussi de remarquer qu'à côté de la propagande spirite, il faut poser que l'homme en arrive à comprendre ses devoirs sociaux, qu'on fasse la théorie de ces devoirs et qu'on en démontre l'application.

Cette tâche est suffisante

pour moi, pour ne pas dire déjà excessive, à raison surtout des résistances que toutes les idées nouvelles rencontrent dans le monde.

J'en ai dit nulle part que l'état doit se mettre à la place des citoyens, ou leur enlever la liberté; mais l'état, c'est la société, j'ai dit et je maintiens que la société a des devoirs à remplir envers les citoyens.

Quant à avoir dit que les principes généraux de la morale supérieure sont connus, j'ai voulu exprimer qu'ils étaient proclamés, mais j'ai cherché à démontrer, je crois d'une façon suffisante, qu'ils ne sont pas mis en pratique, et que c'est cette

637

mise en pratique car il
serait intéressant de définir
et de réaliser aujourd'hui.

— L'enseignement religieux
au familialisme n'est certai-
nement pas ce que je sou-
drais le voir être ; mais
encore une fois il y a
une limite à l'activité d'un
homme, comme il y en a
une pour ce que les intel-
ligences sont capables de
recevoir.

Amities agréer, Monsieur,
l'assurance de mon
dévouement